Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260605-2026_70-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Maéva VENIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Laura BLEVIN (pouvoir donné à Maryline NIVET), Melody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY
Messieurs Guillaume HAMON (donne pouvoir à Richard HAAS), Erwan MOISAN (donne pouvoir à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-70 **CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA MODERNISATION ET L'AGRANDISSEMENT DU SITE COREAL A YFFINIAC**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HINAULT, Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à l'Environnement

Le 30 avril 2026, la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture nous informant d'une consultation publique à la mairie d'Yffiniac du 04 juin au 04 septembre 2026.
L'objet de la consultation est la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL HINAULT pour moderniser et agrandir le site qu'elle exploite sur la zone artisanale de l'Ecluse à Yffiniac.

COREAL est un site spécialisé dans la Nutrition Animale, créé en avril 1995. Aujourd'hui, la société HINAULT exploite son site basé à Yffiniac
Avec un niveau d'activité aujourd'hui limité à 850 tonnes/jour, le site est contraint à sous-traiter cette activité nouvelle. Ainsi, le site souhaite augmenter son niveau d'activité, passant de 850 à 1 700 tonnes par jour de pointe et de 200 000 à 350 000 tonnes produites par an. Le but étant de pallier la sous-traitance à laquelle le site doit avoir recours pour la fabrication d'aliments pour bovins. Cette augmentation du volume d'activité permettra par ailleurs le lancement d'une activité de fabrication d'aliments pour volailles.

Ainsi, le projet porté par la société HINAULT dépasse à lui seul le seuil d'autorisation au titre de la rubrique 3642 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et **est ainsi soumis à demande d'autorisation avec évaluation environnementale systématique.**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260605-2026_70-DE

À ce titre, la société HINAULT dépose une demande d'autorisation environnementale car l'atteinte de ce niveau d'activité implique les aménagements suivants :

- Déplacement du pont de réception de matières premières,
- Création d'une nouvelle fosse de réception de matières premières en vue d'optimiser l'étape de réception de matières premières et de faire face aux nouveaux volumes d'activités projetés,
- Création d'une nouvelle voirie sur la partie Ouest du site,
- Démolition des silos de matières premières CD O1 à CD 10 et condamnation des silos CD 11 à
- CD 13, en vue de créer de l'espace nécessaire à l'accueil de la nouvelle tour de fabrication,
- Création de la nouvelle tour de fabrication qui accueillera les éléments de process supplémentaires nécessaires à l'atteinte des volumes d'activités projetés,
- Installation de 14 nouveaux silos en vue de remplacer les silos CD 01 à CD 10 supprimés et de renforcer les capacités de stockage des matières premières au nord du bâtiment,
- Création d'un nouveau silo extérieur, à proximité de l'actuel silo S9, en vue de renforcer les capacités de stockage des matières premières,
- -Transformation de l'actuel pont de réception en une extension du pont de chargement n°4 avec création de 24 cellules de stockage produits finis associées,
- Ajout de 21 cellules de stockage vrac associées aux ponts de chargement existants 2 et 4,
- Aménagement d'une station de microdosage automatisée en vue de limiter les manutentions manuelles actuellement opérées pour les dosages en petites pesées au niveau de l'actuel local maintenance,
- Création d'une nouvelle chaufferie et installation d'une nouvelle chaudière,
- Aménagement d'un nouveau local maintenance,

Conformément à l'article R 181-18 du Code de l'Environnement qui stipule que « *Le préfet consulte le conseil municipal des communes sur le territoire desquelles se situe le projet* **», l'avis du Conseil Municipal est donc sollicité et devra être transmis en Préfecture avant le 30 juin 2026.**

Aussi, **je vous propose :**

- De donner l'avis du Conseil Municipal sur cette demande,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le conseil municipal de la Ville de Langueux donne un avis FAVORABLE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Yann HAMON, Amandine HARNAY et son pouvoir Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER, Philippe BOUCHARD et Julien BALADI).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 9 juin 2026
Le Maire,

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

Richard HAAS

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD